Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 117 (1991)

Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment, Grand-Rue 37, 1700 Fribourg, accompagnées d'un récépissé attestant le versement d'une finance de Fr. 400.- sur c.c.p. 17-15-1 de la Ville de Fribourg, Service des concours, avec mention «Concours jardin de Pérolles». Cette somme sera remboursée aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

Calendrier

Retrait des maquettes: 17 juin 1991.

Questions: 15 juillet 1991. Rendu des projets: 5 novembre 1991

Rendu de la maquette: 19 no-

vembre 1991.

Jugement: fin novembre 1991. Exposition: décembre 1991.

Aménagement du carrefour rue de Lyon - rue des Délices -Bâtiment d'habitation à loyers modérés

Ouverture

La Ville de Genève, par son Département municipal de l'aménagement des constructions et de la voirie, division des constructions, organise en collaboration avec la fédération des coopératives «Syntercoop», qui sera le maître de l'ouvrage, un appel d'idées et un concours de projet.

Nature du concours

Il s'agit d'un concours public, d'idées pour une partie et de projet pour une autre partie au sens des articles 5, 6 et 9 du règlement SIA 152.

Il a pour objectifs l'aménagement du carrefour rue de Lyon - rue des Délices, et la réalisation d'un bâtiment d'habitations à loyers modérés (HLM). Le concours de projet est organisé dans la perspective d'un mandat d'exécution à attribuer selon les dispositions de l'art. 54 du règlement SIA 152.

Composition du jury

Président: S. Lezzi, architecte indépendant, Genève, rédacteur IAS. Vice-Président: M. Ruffieux, architecte, directeur des constructions, Ville de Genève. Membres: K. Aellen, architecte, Berne; J. Burnand, maire, conseillère administrative de la Ville de Genève; L. Cornut, dépt. des travaux publics, Etat de Genève; E. Galley, agent immobilier, Genève, représentant de Syntercoop; P.-A. Renaud; architecte, Genève; C. Scaler, architecte, Genève; P. Versteegh, architecte, Genève; P. Wullschleger, Office du logement, Etat de Genève. Suppléants: C. Steffen, architecte, Genève; M. Viaro, Service d'urbanisme, Ville de Genève. Experts: J.-P. Bossy, dépt. des constructions, Ville de Genève, chef du service d'architecture; G. Krebs, ingénieur en énergie; R. Lawrence, Centre d'écologie humaine, Université de Genève.

Participation

Le concours est ouvert aux architectes du canton de Genève ou domiciliés dans le canton et inscrits au tableau des mandataires professionnellement qualifiés. En outre tout architecte originaire du canton de Genève est habilité à participer au concours.

Les étudiants en architecture de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, de l'EAUG ou des EPF, après 6 semestres d'études révolus, peuvent également participer au concours, pour autant qu'ils soient originaires du canton de Genève ou qu'ils y soient domiciliés.

De plus, les architectes suivants sont invités à concourir:

Zurbuchen-Henz, Lausanne; Bevilacqua-Urech-Zentner, Lausanne; A Concept SA, Fribourg; C. Negrini, Locarno; C. Beck, Monthey; H. Mollet,

Bienne; Geninasca-Muller-Schmid, Neuchâtel; Roméo Sironi SA, Porrentruy.

Prix et achats

Le jury dispose d'une somme de Fr. 105000.-, dont Fr. 90000.- pour l'attribution de sept à huit prix et Fr. 15000.pour l'attribution d'éventuels achats.

Inscription

L'inscription se fait par écrit auprès des organisateurs; le retrait des documents peut se faire du 2 septembre au 7 octobre 1991 au secrétariat du concours, movennant versement d'un dépôt de Fr. 300.-, restitué aux concurrents ont les projets auront été admis au jugement, au CCP 12-1230-9, Ville de Genève, Division des constructions, case postale 983, 1211 Genève 3 (préciser sous la rubrique «communications»: Concours No 3. Le récépissé du montant de garantie devra être joint à la demande d'inscription.

Calendrier

Les projets et documents demandés seront remis jusqu'au 28 février 1992 à 17 h., ou envoyés dans ces mêmes délais, le cachet postal faisant foi. Les maquettes devront être remises jusqu'au 13 mars 1992 à 17 h. Adresse pour toute correspondance: Concours d'architecture «Rue de Lyon», Direction

des constructions, Ville de Genève, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 983, 1211 Genève 3.

Bâtiment corporatif de l'Association valaisanne des entrepreneurs

Ouverture

L'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) entend se doter d'un bâtiment à l'image d'une corporation de bâtisseurs. Elle choisit pour cela la formule du concours d'architecture au sens du règlement SIA 152, voulant par là renforcer encore les liens qui l'unissent aux architectes.

Le choix du site, proche d'un des plus grands ouvrages du canton, l'autoroute, exprime cette fois aussi cette volonté de réaliser une œuvre qui ne soit pas une réalisation de prestige à caractère administratif, mais une institution à caractère professionnel, didactique (formation continue) et associatif aussi, puisque le bâtiment doit également abriter des lieux de réunion (salles de conférences). Il s'agit donc d'un instrument de travail de qualité, exprimant bien le génie des constructeurs de cette fin de siècle.

Le jury établira et précisera ses critères de jugement sur la base des données générales de conception du projet, c'est-à-dire:

- construction du lieu
- rapport urbanistique et architectural avec la ville et ses éléments existants
- qualité architecturale
- adéquation des moyens d'expression à l'image d'une corporation de bâtisseurs
- qualités d'organisation et de fonctionnement
- économie.

Le concours est ouvert aux architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis dans le canton du Valais avant le 1er janvier 1991.

MM. Charles-André Meyer, architecte de la Ville, Sion, président; Kurt Aellen, architecte FAS-SIA, Berne; Michel Buro, membre du comité AVE. Drône/Savièse; René Froidevaux, architecte FAS-SIA, Lausanne; Jacques Uberti, vice-président AVE, Martigny; Peter Ruppen, vice-président AVE, Naters; Patrick Vogel, architecte FAS-SIA, Lausanne.

Suppléants: MM. Pierre-Marie Bonvin, architecte SIA, Sion; Maurice Gillioz, président AVE, Sierre.

Le jury dispose d'une somme de Fr. 60000.- pour l'attribution de 5 à 6 prix et pour d'éventuels achats.

Inscription

Le programme peut être retiré gratuitement auprès du secrétariat de l'AVE, avenue de la Gare 39, 1950 Sion. L'inscription est à faire par écrit auprès de l'organisateur, dès la publication du concours et jusqu'au 16 août 1991 avec le versement d'un dépôt de Fr. 200.- sur le c.c.p. 19-3352-1 (AVE). Ce montant sera remboursé aux concurrents ayant présenté un projet admis au jugement.

Tous les projets admis au jugement seront exposés au public pendant dix jours au moins après le jugement.

Calendrier

Ouestions (écrites et anonymes): 30 août 1991.

Réponses du jury: 6 septembre

Rendu des projets: 13 décembre 1991.

Rendu des maquettes: 20 décembre 1991.

A3E2PL

Assemblée générale extraordinaire de l'A3E2PL

Mardi 24 septembre 1991, 16h30, EPFL, auditoire C0123

M. Olivier Gilliand, président de l'A3E2PL nommé pour quatre ans à l'assemblée générale à Paris, a démissionné de ses fonctions pour des raisons de santé.

Lors de sa séance du 7 juin 1991, le comité de l'A3E2PL a nommé président ad interim M. Bernard Simond, ingénieur électricien EPFL. Le comité central propose à l'assemblée d'accepter la nomination de M. Bernard Simond au poste de président de l'A3E2PL pour un mandat de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de

Conférence annuelle de l'A3F2PI.

Après l'assemblée extraordinaire, les membres sont invités à assister à une conférence donnée par le professeur Jacques Neirynck, directeur de la chaire des circuits et systèmes de l'EPFL, sur le thème suivant: «Eurecom, un projet de collaboration franco-suisse pour la formation d'ingénieurs en systèmes de communication».

L'EPFL et l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (Telecom) ont signé récemment un accord quant à la création d'une institution européenne d'enseignement et de recherche, Eurecom, localisée dans le parc industriel de Sophia Antipolis, près de Nice, au sein d'un environnement exceptionnel pour le domaine des systèmes de communication. Outre ses activités de recherche, Eurecom dispensera une formation spécialisée d'ingénieurs en systèmes de communications d'une année à des étudiants des deux institutions partenaires et d'autres universités européennes. La conférence du professeur Neirynck sera suivie d'un débat. Un repas sur le site réunira tous les participants en fin de

Et encore quelques résultats et quelques chiffres

- En 1989, la Confédération, les cantons, les communes et les organismes privés ont participé pour un montant de 130 millions de francs à la conservation des monuments historiques.
- Pour chaque franc investi dans la protection des biens culturels, la conservation des

monuments historiques s'applique à en investir 8 autres.

- En outre, si l'on considère les travaux d'entretien et de restauration de la Confédération et des cantons sur des bâtiments d'utilité publique, l'ensemble des travaux de construction touchant des monuments et des ensembles historiques se monte à 1,15 milliard de francs environ.

Actualité

Un milliard chaque année pour la conservation des monuments historiques suisses

L'importance de la conservation des monuments historiques pour l'économie suisse – Une étude du Centre NIKE

iournée.

Le Centre NIKE (Centre d'information pour la conservation des biens culturels) vient de publier un rapport sur l'impact économique de la conservation des monuments historiques en Suisse, dans lequel il étudie les corrélations et interactions entre conservation des monuments et économie publique. Même nos voisins, à une exception près, n'ont encore jamais étudié à fond cet aspect de la question. Il y a eu, certes, des estimations plus ou moins larges. Ainsi, chaque franc investi au titre de la conservation des monuments historiques serait, en moyenne, multiplié par dix en termes d'investissement. Mais cette hypothèse attendait encore d'être démontrée.

Depuis sa fondation, au début de 1986, le Centre NIKE s'est notamment penché sur la question de savoir comment stimuler l'intérêt des hommes politiques, des autorités et de la population pour la conservation des biens culturels. D'où l'idée de réaliser cette étude, dont on espère qu'elle permettra d'associer au débat les milieux économiques, politiques et administratifs aussi, eux qui ne s'étaient jusqu'à présent pas encore beaucoup préoccupés, ou en passant seulement, de la conservation des monuments historiques et de ses besoins les plus urgents.

Par sa nature même, la conservation des monuments touche de près à la planification et à la construction, qui sont des facteurs déterminants de notre économie nationale et, depuis

longtemps, d'importants indicateurs du climat conjoncturel. La situation économique actuelle - nivellement conjoncturel et produit national brut qui tend à la baisse - n'épargne guère l'industrie du bâtiment. Or l'étude NIKE atteste que la conservation des monuments historiques, avec 1,15 milliard de francs investis en 1989 dans la protection des témoins de notre passé, constitue un facteur non négligeable sur l'ensemble de ce secteur économique.

Les investissements consentis pour la préservation et la conservation de la substance historique de notre patrimoine bâti se révèlent très utiles à long terme, cela pour plusieurs raisons:

- D'abord, comme le montre l'étude NIKE, ces investissements ont un impact relativement fort, jusque dans les régions économiquement plus faibles de notre pays.
- Ensuite, la conservation des monuments historiques contribue fortement au maintien et à la promotion d'un artisanat de haute qualité dans les différentes régions du pays.
- Finalement, n'oublions pas l'importance de la conservation des monuments, de l'archéologie et de la protection du patrimoine pour le tourisme en Suisse. Selon trois estimations venant de sources différentes, le nombre de nuitées où l'intérêt historique ou architectonique du lieu joue un rôle représente jusqu'à 20% de l'ensemble des nuitées.

Nouvelles perspectives de la géothermie en Suisse

2º Journée technique de la SSG

Vendredi 27 septembre 1991, Palais de Congrès, Bienne

Programme

- La place de la géothermie dans le programme Energie 2000, par A. J. Baer, directeur suppléant de l'OFEN.
- Perspectives énergétiques de la Ville de Bienne, par J.-P. Berthoud, conseiller municipal, directeur des entreprises municipales.
- Forage Hermrigen 1982, informations intéressant la géothermie, par R. Blau, géologue cantonal.

- Utilisation de la géothermie à Riehen - De l'idée à la réalisation, par H. Böhi, SA Gruneko, Bâle.
- La géothermie HDR Intérêt pour la Suisse? par L. Rybach, prof. EPFZ.
- Le réseau MüRA de chauffage à distance, visite, par H. R. Wagner, directeur.

Finance d'inscription, inclus repas de midi, visite et documentation technique: Fr. 150.-(membres SSG: Fr. 120.-); secrétariat de la SSG, p.a Bureau Inter-Prax, rue Dufour 87, 2502 Bienne, tél. 032/414565.

La «défense-chimie» nous concerne tous

Séminaire, 7 et 8 novembre 1991, Berne

La Société suisse des spécialistes en protection-incendie et en sécurité (SSPS) et le Service de prévention d'incendie pour l'industrie et l'artisanat (SPI), en étroite collaboration avec la Fédération suisse des sapeurspompiers (FSSP), organisent, les 7 et 8 novembre prochain à Berne, un séminaire national sur le thème «La défense-chimie nous concerne tous».

Ce séminaire, inspiré par la nécessité – que divers incidents récents ont démontrée – de préparer à des «accidents chimiques» des services de défense bien instruits et prompts à réagir, s'adresse à tous les propriétaires d'entreprise, spécialistes de la protection contre l'incendie, spécialistes et chargés de la sécurité, aux autorités, organes de sapeurs-pompiers et spécialistes de la «défense-chimie»,

cadres de la police et de la protection civile, assureurs, responsables de l'environnement, spécialistes en transports, ainsi qu'aux bureaux d'études spécialisés en analyse de risques et études d'impact sur l'environnement.

Les problèmes abordés seront aussi bien ceux de la détection et de la maîtrise des risques qui se posent lors de la fabrication, du traitement, du stockage ou du transport de matières dangereuses, que ceux de l'organisation, de l'instruction et de la collaboration entre les différents organismes concernés.

Le programme détaillé de ce séminaire paraîtra au début de septembre 1991. D'ores et déjà, des informations préalables peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

SPI/SSPS, M^{me} Weber, Nüschelerstr. 45, 8001 Zurich, tél. 01/2174333, fax 01/2117030.